

À une assemblée extraordinaire tenue le 10 janvier 2014 à 19h à la salle du Centre communautaire, à laquelle étaient présents les conseillers et la conseillère suivante :

Monsieur Michel Bédard, monsieur Michel Longtin, madame Doris Larose.

Messieurs Daniel Berthiaume, Gaëtan Lalande et Gilles Payer étaient absents pour des raisons valables.

Sous la présidence de Monsieur le maire, David Pharand

Madame Nathalie Brunet était présente en remplacement de madame Claire Dinel, directrice générale étant absente.

14-01-17294 Ouverture de l'assemblée

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

L'assemblée soit ouverte à 19h05.

Adoptée

14-01-17295 Nomination d'un secrétaire d'assemblée

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Madame Nathalie Brunet soit nommée secrétaire d'assemblée.

Adoptée

14-01-17296 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

L'ordre du jour soit accepté en laissant les « varia » ouverts.

Adoptée

14-01-17297 Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2014

REVENUS	DESCRIPTION	BUDGET 2013	BUDGET 2014
	TAXES FONCIÈRES	1 421 589\$	1 431 496\$
	TAXES DE SERVICE	529 247\$	538 763\$
	TAXES DE SECTEUR	58 002\$	55 035\$
	EN LIEU DE TAXES	109 303\$	110 115\$
	AUTRES REVENUS DE SOURCES LOCALES	139 000\$	134 550\$
	TRANSFERTS	233 199\$	219 666\$
	TOTAL DES REVENUS	2 490 340\$	2 489 625\$

DÉPENSES

DESCRIPTION	BUDGET 2013	BUDGET 2014
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	482 479\$	472 816\$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	331 914\$	323 387\$
TRANSPORT	571 469\$	620 461\$
HYGIÈNE DU MILIEU	316 826\$	324 063\$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE		7 150\$
AMÉNAGEMENT URBANISME	183 106\$	206 592\$
LOISIRS ET CULTURE	111 743\$	109 287\$
FRAIS DE FINANCEMENT	96 448\$	94 845\$
IMMOBILISATIONS	114 341\$	95 500\$
REMBOURSEMENT CAPITAL	209 741\$	240 359\$
REMBOURSEMENT – FONDS DE ROULEMENT	30 810\$	700\$
AFFECTATION ET RÉSERVE FINANCIÈRE	41 463\$	-5 535\$
TOTAL DEPENSES	2 490 340\$	2 489 625\$

14-01-17298 Adoption des prévisions budgétaires 2014

ATTENDU QU'en vertu de l'article 957 du Code Municipal du Québec, le Conseil de la municipalité doit adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2014;

ATTENDU QU'un avis à cet effet a été publié le 23 décembre 2013 et ce, conformément à l'article 956 de la même Loi ;

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Le Conseil de la municipalité de Duhamel accepte et adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice 2014 comme suit à savoir :

REVENUS 2014	
REVENUS DE TAXES	1 431 496\$
TARIFICATION SERVICES MUNICIPAUX	538 763\$
SERVICE DE LA DETTE - SECTEUR EN LIEU DE TAXES FONCIÈRES	55 035\$ 110 115\$
AUTRES REVENUS DE SOURCES LOCALES	134 550\$
TRANSFERTS	219 666\$
GRAND TOTAL REVENUS	2 489 625\$
DEPENSES 2014	
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	472 816\$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	323 387\$
TRANSPORT	620 461\$
HYGIÈNE DU MILIEU	324 063\$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	7 150\$
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	206 592\$
LOISIR ET CULTURE	109 287\$
FRAIS DE FINANCEMENT	94 845\$
IMMOBILISATIONS	95 500\$
REMBOURSEMENT CAPITAL	240 359\$
REMBOURSEMENT – FONDS DE ROULEMENT	700\$
AFFECTATION ET RÉSERVE FINANCIÈRE	-5 535\$
GRAND TOTAL DÉPENSES	2 489 625\$

Que,

Le Conseil décrète qu'un résumé du budget soit transmis avec le compte de taxes 2014.

Adoptée

14-01-17299 Adoption du taux de taxation pour l'année 2014

CONSIDÉRANT le budget adopté par le conseil au cours de la présente séance, il est impérieux de décréter les taux des taxes ;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité par sa résolution numéro **13-12-17272** a pris la décision d'utiliser une formule d'étalement de l'augmentation et de la diminution des taxes à valeur progressive pour chaque année du rôle triennal.

CONSIDÉRANT que la valeur étalée pour 2014 se chiffre à 185 387 966\$;

Il est **résolu** à l'unanimité

Que le conseil de la municipalité de Duhamel décrète ce qui suit :

Que la taxe foncière générale, applicable sur tous les biens imposables de la municipalité soit maintenue à 0.772 cents par 100\$ d'évaluation et qu'elle soit imposée et prélevée selon la valeur étalée pour la première année du rôle d'évaluation en vigueur au 1^{er} janvier 2014;

Que les taxes de secteur soient imposées et prélevées selon les dispositions des règlements suivants :

02-014A Aqueduc	0.1519 cents par 100\$ d'évaluation
02-14 Aqueduc	0.0547 cents par 100\$ d'évaluation
03-018 Électrification du ch. du Marais	94.2643\$ par unité d'évaluation
96-043 Ch. Lac Gagnon Est (Sud)	98.6505\$ par unité d'évaluation
06-2009 chemin Tour du Lac	0.0484 cents du 100\$ d'évaluation
24-2010 chemin du Milieu	Basé selon le frontage et la superficie
25-2010 chemin de la Grande-Baie	Basé selon le frontage et la superficie
26-2010 chemin Lac Iroquois	Basé selon le frontage et la superficie
27-2010 chemin Preston	19.1655\$ par unité d'évaluation
2011-04 chemin Petite-Nation	474.98\$ par unité d'évaluation
Chemin de l'érable	186.80\$ par unité d'évaluation

Adoptée

14-01-17300 Adoption du taux d'intérêt- exercice financier 2014

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Le taux d'intérêt pour l'année 2014 sera maintenu à 15% l'an, sur tous les comptes impayés.

Adoptée

Présentation du programme triennal d'immobilisation 2014-2015-2016

Près de 1,3 millions de dollars seront investis au cours des trois prochaines années. Les investissements majeurs sont la réfection des édifices municipaux existants, le remplacement du camion de service en incendie, l'amélioration du réseau routier dans différents secteurs de la municipalité, l'achat d'un camion pour le service de la gestion du territoire.

Département	2014	2015	2016
Administration	25 000	25 000	3 000
Sécurité publique			176 000
Travaux publics	300 000	300 000	300 000
Hygiène du milieu	15 000	15 000	15 000
Gestion du territoire (environnement)	35 000	5 000	5 000
Loisirs et culture	25 000	25 000	25 000

Pour un investissement de plus de 1 300 000\$ sur 3 ans.

14-01-17301 Adoption du programme triennal d'immobilisation

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Le programme triennal d'immobilisation 2014-2015-2016 tel que présenté soit et est adopté.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

14-01-17302 Fermeture d'assemblée

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

L'assemblée se termine à 20h10.

Adoptée

David Pharand
Maire

Claire Diné, gma
Directrice générale